

CAVOM

Officiers ministériels – Officiers publics – Huissiers de justice

Caisse d'Assurance Vieillesse des Officiers ministériels, des officiers publics et des Compagnies judiciaires

26, boulevard Malesherbes – 75008 Paris - Tél. 01 85 55 36 37

www.cavom.fr

MALADIE

➤ Cotisations

- 6,50% sur l'intégralité des revenus si ces derniers sont > 110% du PASS
- 1,50% pour les revenus < 70% du PASS
- Taux progressif pour les revenus compris entre 70% et 110% du PASS

Exemples : Cotisations payées selon les revenus de l'exercice précédent :

Revenus nets déclarés	25 000 €	50 000 €	75 000 €	100 000 €
Cotisation annuelle	375,00 €	3 250,00 €	4 875,00 €	6 500,00 €

➤ Prestations - remboursement en fonction du barème de responsabilité de la S.S.

Soins courants : frais médicaux, dentaires, paramédicaux, analyses, cures thermales, etc.	70 %
Pharmacie :	65 %
<i>Le remboursement varie selon le <u>S</u>ervice <u>M</u>édical <u>R</u>endu</i>	30 % 15 %
Hospitalisation : si <30 jours ou <K50	80 %
si >30 jours ou >K50	100 %
A.L.D. (affections longue durée)	100 %

PREVOYANCE

➤ Cotisations : 4 classes au choix

Classe	A	B	C	D
Cotisation annuelle	440 €	880 €	1 760 €	2 640 €

➤ Prestations : Conditions d'application : Justifier d'une invalidité depuis au moins 6 mois - Le taux d'invalidité doit être au moins égal à 66%. Pas d'IJ.

● Invalidité permanente :

Invalidité 100 %	<table border="1"><thead><tr><th>Classe A</th><th>Classe B</th><th>Classe C</th><th>Classe D</th></tr></thead><tbody><tr><td>592 €</td><td>1 184 €</td><td>2 368 €</td><td>3 553 €</td></tr></tbody></table>	Classe A	Classe B	Classe C	Classe D	592 €	1 184 €	2 368 €	3 553 €
Classe A	Classe B	Classe C	Classe D						
592 €	1 184 €	2 368 €	3 553 €						
Invalidité ≥ à 66 %	Pour un taux inférieur à 100 %, le montant de la pension est proportionnel au taux d'invalidité et versé sous condition de ressources (60 786 €)								

● Décès

Classe	A	B	C	D
Capital Décès	15 225 €	30 450 €	60 900 €	91 350 €
Rente conjoint jusqu'à l'âge des droits retraite du bénéficiaire	381 €	761 €	1 523 €	2 284 €
Rente enfant (21 ans ou 25 ans si études)	381 €	761 €	1 523 €	2 284 €

RETRAITE

➤ Cotisations

➤ Régime de base :

10,10% des revenus de l'exercice n-2 jusqu'à 41 136 € (*Pass*), ouvrant droit à 530 points maximum
puis 1,87% des revenus de l'exercice n-2 de 41 136 € à 205 680 €, ouvrant droit à 20 points maximum.

Cotisation minimale en cas de revenus inférieurs à 4 730,64 € (*11,50% du Pass*) : 477,79 €

Cotisation maximale : 7 231,71 € Taxation en cas de non déclaration de revenus : 7 231,71 €

valeur du point retraite de base : 0,5731 € , (revalorisée en octobre)

➤ Régime complémentaire CAVOM obligatoire :

Jusqu'au 31/12/2015, le régime reposait sur 6 classes de cotisations en fonction du revenu

Classes	Spéciale	B	C	D	E	F
Revenus nets N-2	≤ 36 000 €	≤ 46 000 €	≤ 59 000 €	≤ 67 000 €	≤ 76 000 €	> 76 000 €
Cotisation annuelle	694,30 €	2 777,20 €	4 860,10 €	6 943,00 €	9 720,20 €	13 886,00 €
Points acquis/an	18	72	126	180	252	360
Conjoint (<i>réversion à 100 %</i>)	138,86 €	555,44 €	972,02 €	1 388,60 €	1 944,04 €	2 777,20 €

Depuis le 1/01/2016, il devient entièrement proportionnel : 12,5% du revenu < 4 PASS. La cotisation majorée de 20% permettant au conjoint de percevoir la réversion à 100%.

Assiette de cotisation sur laquelle la cotisation est prélevée : 8 PASS.

revenu de référence = 46,74 € valeur du point = 2,90 €

➤ Prestations :

Droits à la Retraite théoriquement acquis pour 41,75 années de cotisations.

- Régime de base des professions libérales : retraite proportionnelle au nombre de points acquis :

Retraite annuelle = nombre de points acquis X valeur du point

- Régime complémentaire CAVOM : retraite proportionnelle au nombre de points acquis :

Retraite annuelle = nombre de points acquis x valeur du point

- Réversion conjoint :

- régime de base : 54 % de la retraite dès 55 ans si revenus inférieurs à 21 320,00 € par an.
- régime complémentaire : à partir de 60 ans, 60 % des droits acquis, sans conditions de ressources. 100% si option de cotisation "Conjoint" choisie.

Exemples

Revenus annuels nets	25 000 €	50 000 €	75 000 €	100 000 €
- Cotisations annuelles – Avec cotisations de réversion au Conjoint				
Régime de base	2 525,00 €	4 320,49 €	4 787,99 €	5 255,49 €
Régime CAVOM	3 750,00 €	7 500,00 €	11 250,00 €	15 000,00 €
Total	6 275,00 €	11 820,49 €	16 037,99 €	20 255,49 €
- Droits de retraite mensuelle théoriquement acquis en 41,75 années de cotisations				
Régime de base	642,24 €	1 058,92 €	1 064,98 €	1 071,04 €
Régime CAVOM	674,58 €	1 349,16 €	2 023,75 €	2 698,33 €
Total	1 316,82 €	2 408,08 €	3 088,72 €	3 769,37 €

➤ Loi Fillon

Montants disponibles dans le cadre de la Loi Fillon : merci d'utiliser l'outil informatique DFS sur ELISA.